

FICHE C4



LES HAIES, BANDES BOISÉES ET L'AGROFORESTERIE

LES HAIES ET BANDES BOISÉES DANS LES TERRITOIRES

Les haies, bandes boisées sont des systèmes linéaires boisés : selon le niveau d'entretien et la nature des espèces plantées, on peut rencontrer des haies de différentes hauteurs : haies basses, moyennes ou hautes. Les bandes boisées sont des haies larges. La plupart du temps, les bandes boisées sont composées d'arbres et d'arbustes et atteignent donc des hauteurs importantes.



Un paysage bocager typique de l'Avesnois : les haies sont des éléments forts de l'identité paysagère de ce territoire

Les linéaires de haies ont été fortement réduits, principalement au cours du dernier quart du XXème siècle : la mécanisation et la restructuration foncière ont provoqué de nombreux arrachages.

Différentes politiques conduites par l'Europe, l'Etat et les collectivités locales favorisent la replantation de linéaires.

FAVORISER LES HAIES ET BANDES BOISÉES : QUELS BÉNÉFICES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

<p>Fonctions économiques</p>	<p>Productions agricoles et forestières (bois d'œuvre, de chauffage, fruits,...)</p>	<p>Par la fonction brise-vent, les haies contribuent à améliorer les rendements des cultures à condition d'être disposées de façon judicieuse. La haie peut également servir d'enclos au bétail tout en produisant du bois (d'œuvre ou de chauffage) et contribuer à alimenter des chaudières collectives.</p>
	<p>Réduction de l'érosion</p>	<p>Judicieusement implantées (le long des courbes de niveau), les haies constituent des obstacles réguliers et leur action de maîtrise de l'érosion sera renforcée par un système cultural adapté dans les parcelles agricoles riveraines (cultures intermédiaires).</p>
<p>Fonctions environnementales</p>	<p>Qualité du sol</p>	<p>Par leur système racinaire, les arbres de la haie captent les éléments minéraux en excès et en restituent une bonne partie sous forme d'humus : la capacité de fixation du sol est ainsi améliorée.</p>
	<p>Augmentation de la diversité biologique</p>	<p>La combinaison de linéaires de haies contribue au maintien ou à la création de corridors biologiques : connexions entre les milieux refuges (cours de natures). La diversité biologique dépend à la fois de l'importance du linéaire/ha de parcelle et de l'association de ces linéaires.</p>
<p>Fonctions sociales et paysagères</p>	<p>Paysage</p>	<p>Dans les secteurs de grande culture, les haies apportent une diversité paysagère ; celle-ci dépend de la densité du réseau et du ou des types de haies.</p>
	<p>Faune</p>	<p>Les haies sont des zones de refuge et de nourriture pour une faune diversifiée (augmentation de la capacité d'accueil faunistique). La richesse et la densité de celle-ci est corrélée à la hauteur des haies et à leur âge.</p>

DU PROJET A LA REALISATION...

L'implantation de haies peut être réalisée sur des parcelles agricoles ou communales (le long de chemins ruraux, de voies rurales, de routes départementales...).

C'est au propriétaire, public ou privé, que revient cette décision.



LES HAIES, BANDES BOISÉES ET L'AGROFORESTERIE

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET DE HAIES OU DE BANDES BOISÉES ?



Implantation de linéaires boisés dans un paysage agricole de la région.

- **L'étude préalable de sol est primordiale** car elle détermine la palette des essences qu'il sera possible de planter sur la parcelle ou partie de parcelles : les variations de terrain peuvent conduire à des choix différents. Dans une haie, on associe fréquemment des arbres avec des arbustes, sauf pour les haies basses ou arbustives pour lesquelles seules les espèces arbustives seront retenues.
- **Le choix des essences devra être diversifié pour des raisons sanitaires et paysagères.**

- **Selon le type de haie planté, un schéma de plantation devra être établi** pour respecter les bons écartements et les bonnes associations entre arbres et arbustes. Dans la mesure du possible, on recherchera la connexion entre haies ou bandes boisées.
- **La préparation du sol est essentielle pour assurer la réussite de la plantation.** Un décompactage en profondeur et/ou un ameublissement superficiel assureront un bon démarrage des plants et un ancrage équilibré. Le paillage et la protection des

plants pourront être également nécessaires pour assurer la réussite de la plantation.

- **Les entretiens seront programmés sur 10 à 15 ans** tout particulièrement les tailles de formation et élagages progressifs et réguliers pour former un tronc apte à produire du bois d'œuvre de qualité lorsque l'on aura planté des arbres dans la haie.

Pour tous ces aspects techniques, la brochure « *Haies de nos régions* » éditée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), permet de préparer au mieux son projet de haies ou bandes boisées (conception, coûts d'installation, entretien et gestion,...). **Vous pouvez également contacter les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) ou les Parcs régionaux pour des renseignements sur les projets de haies ou bandes boisées.**



LA RÉGLEMENTATION

- **L'agriculteur doit demander l'autorisation écrite au propriétaire** de la parcelle sur laquelle il souhaite planter une haie, une bande boisée.
- **De façon générale, les distances de plantation sont celles du Code civil** : les arbres doivent être plantés à plus de 2m des limites des propriétés riveraines, les arbustes, si leur hauteur n'excède pas 2m pourront être plantés à 0,50m de la limite de propriété. Toutefois, les rive-

rains peuvent obliger le propriétaire des arbres plantés à couper toutes les branches qui surplombent son terrain, ce qui devient rapidement une contrainte.

- **Des contraintes particulières peuvent exister** (distance, hauteur/visibilité,...) si les haies bordent des routes communales, départementales, des voies ferrées,... Une haie peut être plantée en mitoyenneté, en accord avec le voisin.

LES AIDES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Des dispositifs d'aide existent et varient selon les secteurs et les objectifs de plantation. Pour connaître les modalités de ces aides, se renseigner auprès de votre Conseil Général, du Conseil Régional ou des Espaces Naturels Régionaux si vous êtes en territoire de Parc Naturel Régional. Les fédérations de chasse peuvent également financer des haies à vocation cynégétique.



L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie associe, sur une même parcelle, production agricole et plantation d'arbres. La parcelle conserve son statut agricole tant que la densité d'arbres reste comprise entre 30 et 200 arbres/ha. L'agroforesterie était autrefois très répandue dans toutes les régions de France, les arbres plantés étaient souvent des arbres fruitiers, avec des spécialisations régionales : pommiers en Normandie et dans l'Avesnois, châtaigniers dans le Périgord, noyers dans le Dauphiné,...

Le développement de la mécanisation, la spécialisation des exploitations, et le vieillissement des vergers ont conduit à leur disparition. Avec les enjeux environnementaux et sociétaux et les avancées de la recherche, une agroforesterie adaptée aux conditions de culture actuelle émerge.



L'agroforesterie consiste à associer l'agriculture avec la production ligneuse afin de tirer avantages des deux systèmes de production.

FAVORISER L'AGROFORESTERIE : QUELS BÉNÉFICES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

 <p>Fonctions économiques</p>	<p>Productions agricoles et forestières (bois d'œuvre, de chauffage, fruits,...)</p>	<p>Selon la densité retenue et la nature des cultures associées, la production d'1 ha de l'association arbres/cultures équivaut à la production séparée de 0,65ha de culture et 0,65ha de boisement pur !</p>
 <p>Fonctions environnementales</p>	<p>Réduction de l'érosion</p>	<p>Judicieusement implantées, les lignes d'arbres constituent des obstacles réguliers qui limitent le ruissellement, surtout si l'on a maintenu une bande enherbée le long de la ligne.</p>
	<p>Amélioration de la qualité du sol</p>	<p>Par leur système racinaire, les arbres captent les éléments minéraux en excès et en restituent une bonne partie sous forme d'humus : la capacité de fixation du sol est ainsi améliorée.</p>
	<p>Augmentation de la diversité biologique</p>	<p>Les bandes enherbées situées au pied des lignes d'arbres constituent des zones refuges pour une faune diversifiée et variée et en particulier un cortège d'auxiliaires de l'agriculture (carabes, syrphes, coccinelles,...) qui réduisent les intrants sur les parcelles.</p>
 <p>Fonctions sociales et paysagères</p>	<p>Paysage</p>	<p>La plantation d'arbres à faible densité, avec des espèces feuillues variées apporte une dimension paysagère précieuse dans les paysages de plaines qui souvent caractérisent nos régions.</p>
	<p>Faune</p>	<p>La plantation d'arbres enrichit le milieu et recrée les conditions favorables au développement d'un biotope favorable à une faune diversifiée</p>

DU PROJET A LA REALISATION...

L'implantation d'un tel projet est à l'initiative de l'agriculteur chez qui de telles parcelles peuvent être mises en place. L'étude de ce projet (choix des espèces, densités, écartements entre les lignes,...) est essentielle car elle conditionne sa réussite et la pérennité des activités agricoles (culture, élevage, maraîchage). Les entretiens aux arbres sont aussi essentiels car ils permettront d'envisager la production de bois d'œuvre.





LES HAIES, BANDES BOISÉES ET L'AGROFORESTERIE

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET AGROFORESTIER?



La réussite d'un projet agroforestier nécessite une réflexion approfondie.

- **L'étude préalable de sol est primordiale** car elle détermine la palette des essences qu'il sera possible de planter sur la parcelle ou partie de parcelles : les variations de terrain peuvent conduire à des choix différents.

- **Le choix des essences devra être diversifié pour des raisons économiques, sanitaires et paysagères.** A priori, les mélanges pied à pied sont plus adaptés en agroforesterie qu'en forêt car les distances

plus importantes entre plants permettent plus facilement d'associer des espèces à vitesse de croissance différente.

- **La distance interligne sera conditionnée par les largeurs des matériels agricoles et leur évolution.** Le choix des densités et espacements est essentiel car les arbres sont plantés pour longtemps et après quelques années, il ne sera plus possible de les déplacer.

- **La préparation du sol est essentielle** pour assurer la réussite de la plantation : un décompactage en profondeur et un ameublissement superficiel assureront un bon démarrage des plants et un ancrage équilibré.

Le paillage et la protection des plants seront également nécessaires pour assurer la réussite de la plantation.

- **Les entretiens seront programmés sur 10 à 15 ans** tout particulièrement les tailles de formation et élagages progressifs et réguliers pour former un tronc apte à produire du bois d'œuvre de qualité. La concurrence avec les cultures sera réduite si le cycle des cultures mises en place est décalé par rapport au cycle de végétation des arbres. Les cultures de printemps (céréales,...) seront particulièrement adaptées à l'agroforesterie.

Vous pouvez contacter le site AGROOF (<http://www.agroof.net>), les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) ou les Parcs régionaux pour des renseignements sur les projets de haies ou bandes boisées.

LA RÉGLEMENTATION

- S'il n'est pas propriétaire des parcelles cultivées, l'agriculteur doit demander l'autorisation écrite au propriétaire. **Réglementairement, l'agroforesterie ne constitue pas une opération de boisement** : les communes qui ont mis en place des réglementations visant à limiter le boisement ne peuvent interdire la plantation de projets agroforestiers.

- **Les distances de plantation sont celles du Code**

civil : les arbres doivent être plantés à plus de 2m des limites des propriétés riveraines. Toutefois, les riverains peuvent obliger le propriétaire des arbres plantés à couper toutes les branches qui surplombent son terrain, ce qui devient rapidement une contrainte. Le bon sens plaide donc pour qu'une distance minimale de 6 m soit maintenue entre la ligne d'arbres plantés et les limites du fonds voisin.

LES AIDES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

Des dispositifs d'aide existent et varient selon les secteurs et les objectifs de plantation. Pour connaître les modalités de ces aides, se renseigner auprès de votre Conseil Général, du Conseil Régional ou des Espaces Naturels Régionaux si vous êtes en territoire de Parc Naturel Régional.

